



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-33

L'an deux mille vingt,
Le 29 juin à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 21 juin 2021

Date d'affichage : 21 juin 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, David NOËL, Bernard MOUSSAY, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE.

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Alain FIX donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Emilie LISSE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Françoise LECAILLE est nommée secrétaire de séance.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU DÉPARTEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EN VUE DE LA CRÉATION D'UN PARKING POUR L'ACCÈS À LA MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire

Rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département pour financer une partie de l'acquisition d'un immeuble en vue de la création d'un parking pour l'accès à la Maison des Services.

Propose à l'assemblée d'accepter la subvention d'un montant de 40 815 € accordée par le Département au titre du FARDA – Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à entreprendre toutes les démarches lui permettant l'encaissement de cette subvention au budget principal de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-210209080-20210629-2021_33-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne, le 29 juin 2021

Le Maire



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le : 02 JUIL. 2021

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com